

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 septembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 4 septembre 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, Mme CALAS Alexandra

Étaient absents :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, M. AVERLANT Laurent pouvoir Mme CALAS Alexandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur POSTEL Bertrand est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	11	2	13	Le 30/05/2025

OBJET : Modification temps d'emploi Madame GILLES Corinne et Madame BLONDEL Julie

Vu la délibération 2023-34 du 7 septembre 2023

Vu la délibération 2024-48 du 12 septembre 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les durées hebdomadaires annualisées pour les deux postes d'ATSEM car ces horaires sont variables d'une année à l'autre du fait essentiellement des jours fériés. En ce qui concerne Madame BLONDEL Julie, les horaires se trouvent légèrement augmentés du fait de l'harmonisation des horaires entre l'école maternelle et l'école primaire. Les horaires de travail sont 8h15/12h00 – 13h15/16h00 pour Madame BLONDEL et 8h15/13h30 sauf le lundi où les horaires seront 8h15/16h00 pour Madame GILLES.

Ce qui représente un poste annualisé à 22h30 centièmes au lieu de 22h05 pour Madame GILLES et 24h36 centièmes au lieu de 23h34 pour Madame BLONDEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **13 voix pour** :

- Accepte la modification des temps d'emploi des deux ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2025
- Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 8 septembre 2025

Le Maire, BAHU Martine

